

Association l'Echiquier Vitréen
Centre Social
27 rue Notre Dame
35500 VITRE CEDEX
(accès par cour intérieur rue Saint Louis)



Président : M. Hervé DODARD

Web: <http://vitre.echecs35.fr>

Email : vitre@echecs35.fr

Ouverture :

Samedi 14h30-16h30

Mardi 18h30-22h30

Dimanche (si compétition) 13h30

(période estivale : fermé le samedi)

Gestion Club :

- Certificat Médical Attestation
- Règlement licence
- Affiliation FFE
- Inscription Base de données

FORMULAIRE D'ADHESION SAISON 2023 /2024

(période du 01.09.2023 au 31.08.2024)

La présente sollicitation d'admission à l'association l'Echiquier Vitréen comprend :

- 1 – la cotisation de membre de l'association l'Echiquier Vitréen
- 2 – l'affiliation (licence sportive et assurance) à la Fédération Française des Echecs
- 3 – les cours d'échecs facultatifs pour débutant
- 4 – les stages organisés par l'Echiquier Vitréen ou par d'autres avec son aval
- 5 – l'engagement au tournoi du 1 mai (sous réserve de démarche d'inscription par l'adhérent)

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ TELEPHONE : _____

ADRESSE : _____

TELEPHONE PORTABLE : _____ E-MAIL _____

LICENCE F.F.E N° : _____ CATEGORIE : _____

- COMPETITIONS
- COURS

TARIFS :

- **ADULTE** Licence A (vétérans, senior) : **90 €**
- **LOISIR** Licence B : **78 €**
- **JEUNE** : Licence A : **78 €**
- **cas particulier** (sur décision de l'Assemblée Générale ou du Comité Directeur)+
- 27€ licence après le 01/04/2024
- 30€ de réduction à partir de l'inscription d'un deuxième membre de la même famille parentale (cf décision A.G du 10.06.2023)

MONTANT A REGLER : _____

Pour les personnes exerçant des fonctions d'encadrement

PAYS DE NAISSANCE⁽¹⁾ : NOM DE NAISSANCE⁽²⁾ :

⁽¹⁾ si différent de FRANCE ⁽²⁾ si différent du nom de famille

Je reconnais avoir été avisé de ce que :

- les statuts et le règlement intérieur de l'association sont affichés et lisibles dans le local bureau de l'association. Je m'engage à prendre connaissance de ces textes et à les respecter.
- la note d'information concernant les traitements automatisés des informations nominatives est affichée et visible dans les locaux jeux et bureau.
- J'autorise le club ou ses représentants et toutes personnes agissant en leur accord, à utiliser librement les photos, me concernant (*ou concernant mon enfant*), qui seront prises dans le cadre de ces activités échiquiennes (*sans demander de rémunération ni droit d'utilisation*). Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ne devront pas porter atteinte à mon image et/ou à ma réputation ou à celle de mon enfant.
- l'Echiquier Vitréen est reconnue comme association sportive et que dans ce cadre il est de mon intérêt de souscrire auprès de l'assureur de mon choix en complémentarité de l'assurance individuelle accident et responsabilité civile de la Fédération Française des Echecs (dont en tant que joueur licencié j'ai la qualité d'assuré) un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de

proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel et prévoyant les garanties de frais de traitement restant à charge, perte éventuelle de salaire, les conséquences d'une incapacité permanente, voire du décès.

- il m'est fait obligation de préciser si j'autorise mon enfant, adhérent mineur, à quitter seul et à sa guise les locaux de l'association.
- la possibilité m'est donnée de cesser d'être adhérent à tout moment mais en devoir de solder ma situation vis-à-vis de l'association
- le choix « compétition » m'engage à être disponible pour toutes les compétitions par équipes en cas de sélection.

- Certificat médical La loi Sport de mars 2022 a modifié le code du Sport et notamment l'article L. 231-2 concernant l'obligation d'un certificat médical pour les personnes majeures. Sur proposition de la Commission médicale*, la Fédération a souhaité assouplir la procédure qui devient désormais similaire pour les majeurs et les mineurs souhaitant se voir délivrer une licence A ou B. L'adhérent remplit un questionnaire de santé : • Pour les mineurs, il s'agit d'un modèle obligatoire du Ministère des Sports (fixé par l'arrêté du 7 mai 2021). • Pour les majeurs, il s'agit d'une version allégée par la Fédération. Ce questionnaire de santé est soumis au secret médical : il doit être rempli individuellement et ne doit pas être remis au club par la personne souhaitant obtenir une licence. Si la personne souhaitant obtenir une licence répond « non » à toutes les questions, elle est dispensée de fournir un certificat médical de non contre-indication. La personne atteste avoir répondu « non » à l'ensemble des questions. Cette attestation doit être conservée par le club. Si la personne souhaitant obtenir une licence répond « oui » à l'une des questions, l'obtention d'un certificat médical est obligatoire. Ce certificat qui doit dater de moins de 6 mois déclare la personne apte à la pratique des Échecs en et hors compétition.

Conformément à la loi n° 78- du 6 janvier 1978 modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés », et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, dit « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD », **vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement, de retrait et de portabilité de vos données personnelles**. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par email à l'adresse suivante : vitre@echecs35.fr sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Fait à Vitré le _____

Signature de l'adhérent

Signature parentale si adhérent mineur

J'autorise – Je n'autorise pas expressément mon enfant ci-dessus nommé à quitter seul et à sa guise les locaux de l'association. *Notez au verso les personnes habilitées (et téléphones) auprès de l'enfant*